CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 13 mars 2017

<u>Date de convocation</u>: 8 mars 2017 Nombre <u>de Conseillers</u>: 19

En exercice : 19 Présents : 15

Procurations: 4

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS: Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

ABSENTS:

EXCUSES: Martine BERT, Michel LAUVAUX, Marie-Joëlle DEBATY, Marie-Françoise CAPELANI

PROCURATIONS: Martine BERT à Georges GUILHALMET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Joëlle

DEBATY à Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI à Marc CANTON

Secrétaire de séance : Jean-Marc DOURAU

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance du 23 janvier est adopté à l'unanimité.

1 – Coupes de bois 2017 : adopté à l'unanimité

Le prix du lot de bois de chauffage est fixé à 150 €. Il sera réparti au prorata des 15/23^{ème} pour Asson et 8/23^{ème} pour Arthez d'Asson. Huit lots, représentant environ 20 stères chacun, ont été attribués à la Bathorbe.

2 - ALSH Tarification : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CAF Béarn et Soule avait demandé la création d'un tarif supplémentaire lié au quotient familial. Aussi la tarification adoptée est la suivante:

Tarifs périscolaires du mercredi après-midi

communes	Part famille prix journée enfant
ASSON 1 enfant Tarif A QF ≥ 670	8,00 €
ASSON 1 enfant Tarif B QF de 470 à 670	7,50 €
ASSON 1 enfant Tarif C QF de 0 à 470	7,00 €
AUTRES COMMUNES	12,00 €

Tarifs extrascolaires

communes	Part famille prix journée enfant
ASSON 1 enfant Tarif A QF ≥ 670	12,00 €
ASSON 1 enfant Tarif B QF de 470 à 670	11,00 €
ASSON 1 enfant Tarif C QF de 0 à 470	10,50 €
AUTRES COMMUNES	20,00 €

Il précise que la participation à la Maison de l'Enfance de Coarraze a cessé à l'ouverture de l'ALSH d'Asson, le 8 mars.

3 - Budget annexe ALSH: adopté à l'unanimité

La section fonctionnement du budget annexe est votée à l'équilibre, dépenses et recettes, soit 39 757 €. Le Maire précise qu'il n'y a pas de section investissement, ces dépenses étant prises en charge par le budget de la commune.

4 - Création d'un emploi non permanent : adopté 15 pour, 4 abstentions

- M. le Maire rappelle que les travaux extérieurs ont augmenté en raison des nouvelles réglementations et de la création de nouveaux locaux. Aussi est-il décidé de créer un emploi à temps plein pour six mois, du 14 mars au 30 septembre 2017. La détention des permis spécifiques, type Caces, est une condition à remplir.
- P. Moura demande si la possibilité des emplois aidés a été examinée. M. le Maire explique les difficultés en raison de la durée du contrat et de l'exigence des permis spécifiques. Par ailleurs il précise que l'objectif du contrat aidé est le retour à l'emploi.

Antoine Cuyaubère fait part du coût très élevé des travaux d'épareuse par une entreprise.

5 - ZAC Prorogation du contrat de concession : adopté à l'unanimité

Le contrat de concession avec la SEPA est renouvelé pour huit mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017. Actuellement il reste un lot à commercialiser et des aménagements de voirie à réaliser. La proposition de créer un espace collectif derrière la boucherie a été validée par la SEPA, qui financera ce projet.

6 - Participation Maison de l'Enfance de Coarraze : adopté à l'unanimité

La somme de 8 900 € sera versée à Coarraze, au titre de la participation de la commune d'Asson pour 2016. Le nombre d'enfants ayant fréquenté la Maison de l'Enfance n'est pas connu à ce jour.

7 – Motion contre le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité : adopté à l'unanimité

M. le Maire expose qu'à partir du 15 mars 2017, les cartes d'identité seront établies dans les mairies équipées du matériel adéquat, comme pour les passeports. La motion porte à la fois sur la forme et sur le fond: d'une part le manque de concertation et la rapidité de l'exécution de la décision, et d'autre part les conséquences sur les services de proximité, notamment dans les zones rurales.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe qu'une séance plénière aura lieu le 4 avril 2017, en présence de la SEPA, qui présentera le bilan (CRAC). Elle sera suivie par une commission des finances.
- M. le Maire revient sur le retrait du projet d'installation d'une antenne relais et indique que l'arrêté de retrait de la déclaration préalable est pris.
- Il tient à remercier et féliciter Delphine Craspay et l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré pour la mise en place de l'ALSH, ouvert depuis le 8 mars 2017.
- Une réunion publique sur le diagnostic et état initial de l'environnement dans le cadre de la révision du PLU aura lieu le 20 mars 2017 à la salle de l'Isarce, en présence de David Geneau.
- Une commission voirie aura lieu jeudi 23 mars à 9h30. Le rapport d'analyse sera consultable dès que possible.